CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 18 juin 2018

L'an deux mille seize et le 18 avril à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de Ruffieu, légalement convoqué en date du 07 juin 2018 s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence d'Éric PILLARD, Maire.

<u>Présents</u>: Pierre BROUSSART, Chantal FAUTH, Corinne GONGUET, Alphonse GROBON, Yves JAY, Arlette MARCELAT, Madeleine MIDOL, Eric PILLARD, Christian SCALI, Martine VARENNE

Excusés : Mairie-Dominique VIDAL, pouvoir donné à Madeleine MIDOL Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Elu secrétaire de séance : Arlette MARCELAT

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal 23 avril 2018
- 2. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : choix d'un représentant
- 3. Modification des statuts du SIEA
- 4. Lotissement la Buissière : chemin d'accès au réservoir
- 5. Prix de vente de l'eau
- 6. Menace de suppression des arrêts de train à Tenay et à Virieu le Grand
- 7. Questions diverses.

0000000

Ajout à l'ordre du jour : indemnités versées au comptable public

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2018

Yves Jay exprime une remarque au sujet de la concession du tréfonds avec M. Grobon :

- « Article 4 : le concédant pourra recevoir, à titre de dédommagement, une redevance proportionnelle à l'importance de la gêne subie pendant les travaux et qui sera fixée d'un commun accord.
- Article 7 : la concession de servitude, visée par les présentes, sera accordée gratuitement à la collectivité. »

Les membres du conseil demandent à la secrétaire des précisions concernant la ligne du budget primitif forêt (70 000€ devenu 90 000€) : la secrétaire précise que c'est un point comptable : elle pensait affecter 20 000€ du budget forêt au budget général. Il n'est pas possible d'affecter les résultats de la forêt au budget général, à moins que ce dernier ne soit déficitaire. Comme ce n'est pas le cas, la totalité des résultats de la forêt sont obligés d'être affectés au budget primitif forêt.

Relais Saint Didier: P. Broussart attire notre attention sur son refus pour la candidature des nouveaux gérants.

Son refus est basé sur la non présentation d'un bilan prévisionnel. Il ne s'oppose pas aux personnes mais au prévisionnel qui n'a pas été fourni.

S'il n'y a pas de rectification, il se chargera de faire le compte-rendu à la population de Ruffieu.

2- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : choix d'un représentant

A partir du 25 mai 2018, toutes les entreprises sont obligées de se soumettre au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). On demande un volontaire pour être le représentant de la commune, mais cela demande un travail énorme.

A l'unanimité, le conseil confie cette tache au président du syndicat A.GE.D.I. qui se propose d'effectuer ce travail gratuitement.

⇒ Vote pour à l'unanimité

3- Modification des statuts du SIEA (syndicat Intercommunal de l'Electricité de l'Ain)

Après un rappel des missions du SIEA et des possibilités d'intervention de ce dernier, dans le domaine de l'éclairage notamment pour les possibilités offertes en matière de diminution de l'éclairage de nuit et dans celui des économies

d'énergie dans les bâtiments publics, P. Broussart présentait rapidement les points essentiels à l'ordre du jour de l'assemblée générale du SIEA qui s'est tenue le 13/04/2018.

Il en ressort, qu'en raison de l'engagement financier important du SIEA, dans le domaine des travaux liés au déploiement de la fibre optique sur le département, il est nécessaire de modifier les modalités de financement et de comptabilité du SIEA à l'égard des communes adhérentes. Les statuts seront donc modifiés de la façon suivante : ajout à l'article 6 « Budget-comptabilité » de la phrase suivante : « les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical ».

⇒ Vote à l'unanimité pour cette modification des statuts du SIEA.

4- Lotissement la Buissière : chemin d'accès au réservoir

Entre la propriété de M. BAS et de M. RODRIGUEZ, un chemin est tracé sur les plans mais n'a jamais été réalisé. Les bornes ont disparu et il faudrait confier cette tâche de bornage à un géomètre (devis de 925€ H.T et 1100€ TTC). Un petit contentieux existe avec M. RODRIGUEZ. Le maire a demandé un rendez-vous avec les 2 propriétaires, mais M. RODRIGUEZ a refusé.

P. BROUSSART se propose d'être le médiateur et de convoquer les 2 propriétaires pour une entente amiable.

5- Prix de l'eau

Une augmentation serait souhaitable afin d'équilibrer le budget Eau-Assainissement, qui est très déficitaire chaque année (le budget général apporte chaque année 40 000 euros au budget eau, et cela ne suffit pas à maintenir l'équilibre)

La secrétaire de mairie propose une augmentation de 17 euros HT de la prime fixe eau et assainissement, ainsi qu'une augmentation du prix de l'eau : passage à 1€ le m3 au lieu de 0.75€. Pour l'assainissement passage à 0.75 au lieu de 0.64€

Après discussion, P. BROUSSART demande que le prix de l'abonnement n'augmente pas autant, pour ne pas pénaliser les personnes ayant une faible consommation d'eau.

- ⇒ Vote contre à l'unanimité.
- ➡ La secrétaire est d'accord pour revoir ce problème et nous en débattrons lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

6- Menace de suppression des arrêts de train à Tenay et Virieu le Grand

Une manifestation est prévue samedi 24 juin à Tenay

⇒ Vote à l'unanimité pour une motion de soutien, contre la suppression des deux gares.

7- Indemnités versées au comptable public

A l'unanimité une prime est décidée

8- Questions diverses

- ⇒ La société de chasse a changé de président. M. Franck BORNAREL est le nouveau président. La cabane des chasseurs (située sous les Tanches) est placée sur un terrain communal et n'est pas assurée. Le président de la société de chasse voudrait faire une convention avec la mairie pour pouvoir assurer le local.
- ⇒ Le conseil, à l'unanimité, est d'accord.
- Chemin de Préoux : la CCBS est d'accord pour refaire le revêtement en enduit gravillonné et ceci début juillet 2018. Chantal Fauth doit contacter ses voisins (famille Lauzier) car ceux-ci voudraient profiter de l'entreprise pour faire effectuer, à leurs frais, la réfection de leur cour.
- TVO : arrivée de l'étape du 14 juillet, à la Buissière. La mairie se charge de faire les arrêtés pour le stationnement, interdictions de circuler...

Des volontaires sont demandés pour barrer la route ou orienter les voitures.

- ⇒ Réunions avec la gendarmerie : Y. Jay s'est rendu à deux réunions :
 - o A Belley: augmenter les contacts (un référent dans chaque village)
 - o A Culoz: participation citoyenne.

Y. Jay contactera le lieutenant MAGNIEN (secteur Virieu, Champagne, Culoz) pour prévoir une réunion d'information d'1 heure au cours d'un conseil municipal, pour la présentation et information sur la participation citoyenne.

- ⇒ Incident : une branche d'un platane de la place est tombée. Après enquête, Y. Jay a appris que la branche avait été accrochée par un tracteur.
- 🗢 Y. Jay a rappelé au conseil les sommes utilisée pour récompenser les enfants du village en fin d'année scolaire :
 - o 30 euros pour les enfants entrant en 6^{ème}
 - o 50 euros pour ceux ayant obtenu le brevet des collèges
 - o Est-ce que ces sommes sont maintenues ?
- ⇔ Unanimité pour
- ⇒ Y. Jay a demandé un devis pour 4 panneaux, aux entrées du village, de 1m80 pour Sandrine Bailly (250€ l'unité). Accepté à l'unanimité.
- ⇔ Ch. Fauth aimerait faire un suivi des conseils précédents :
 - o Sur les travaux envisagés à l'Eglise, mairie, cheminée et four du Relais St Didier : les demandes de devis sont en cours.
 - o Les travaux rue de la mairie (eau et assainissement) nécessiteront une maitrise d'œuvre, les dossiers de subventions seront pour 2019.
- La visite d'un parc éolien dans l'Allier, prévue pour le 30 juin, ne convient finalement qu'à 3 conseillers et M. le maire. M. le maire demande le report de cette visite à une date ultérieure.
- Commune nouvelle : demande que ce débat soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.
- 😊 Identification des rues : P. Broussart demande où ça en est ? Le travail n'a pas été terminé lui répond Y. Jay. L'entreprise qui s'en est occupée est injoignable. D'autres communes sont dans la même situation. Aucune rue n'est connue par les GPS, cela provoque de grosses difficultés pour les livreurs, EDF, le téléphone...
- P. Broussart demande pourquoi la balayeuse effectuait des travaux le 7 mai dans Ruffieu ? Y. Jay lui répond que c'est un échange de service entre Ruffieu et le Haut-Valromey.
- P. Broussart demande des précisions sur la rumeur du départ, dans 2 mois, de l'employé communal. Monsieur le maire lui répond qu'il a rendez-vous avec Frédéric pour avoir plus de détails.
- P. Broussart demande si le bail du relais St Didier a été établi. Monsieur le maire lui confirme qu'un bail (contrat d'occupation temporaire du domaine public) a été établi par l'avocate de la commune et a été signé par la mairie et les gérants. Une caution de 5 000 euros a été versée. Le bail commence le 1er juin 2018. Une gratuité de 3 mois a été accordée, comme défini dans un précédent conseil municipal.

Les gérants du Relais st Didier ont offert un repas pour 9 membres du conseil.

Les débats étant épuisés, le maire lève la séance à 22h15.

